



Signataire : Grégoire Carasso

Date de dépôt : 7 mai 2026

Question écrite

Les Cherpines : quel est le coût des études ?

Considérant l'inscription en 2006 par la commune de Confignon, suivant l'avis du canton, de la zone des Cherpines comme « réserve pour une urbanisation à long terme » dans son PDCom ;

considérant les nombreuses études commandées par le canton et les communes concernées, et notamment le mandat d'études parallèles de 2010, les études liées à la présentation du plan directeur de quartier de 2011, celles qui ont fait suite à la contestation de la Confédération, celles qui ont précédé et suivi le plan localisé de quartier de 2024, etc. ;

considérant la votation populaire du 8 mars 2026 et le refus à 65% de la délibération du Conseil municipal de la commune de Confignon donnant un préavis favorable relatif au projet de plan localisé de quartier d'ensemble (PLQ d'ensemble 30087) des Cherpines,

j'aimerais connaître le montant des sommes dépensées à ce jour par le canton pour ces diverses études (si possible pour chacune des étapes indiquées ci-dessus) ainsi que le montant budgété ou envisagé pour les études à venir le cas échéant.

Je remercie chaleureusement et par avance le Conseil d'Etat de ses réponses.